



Les services liés à l'assurance-emploi sont désormais offerts par Service Canada – le nouveau réseau de prestation de services du gouvernement du Canada qui regroupe tout un éventail de services et de prestations permettant de répondre aux besoins des particuliers. Pour en savoir plus sur Service Canada ou pour trouver l'un de nos 320 centres, appelez au 1 800 O-Canada ou consultez notre site Web à l'adresse servicecanada.gc.ca.

IMPORTANTES CHANGEMENTS APPORTÉS AU RELEVÉ D'EMPLOI (RE)

En février 2005, on a annoncé le lancement de trois nouveaux projets pilotes touchant l'assurance-emploi (AE). Ces projets pilotes, qui visent à améliorer le programme d'AE, seront lancés cet automne.

L'un de ces projets pilotes, connu sous le nom de projet relatif aux 14 meilleures semaines de rémunération, a une portée toute particulière pour les employeurs. On prévoit le lancer le 30 octobre 2005. Ce projet, d'une durée de trois ans, touchera les employeurs dont les employés habitent dans les régions économiques de l'AE énumérées ci-dessous. Sous réserve de l'approbation réglementaire, voici les 23 régions proposées :

Bas-Saint-Laurent et Côte-Nord
Centre du Québec
Chicoutimi-Jonquière
Est de la Nouvelle-Écosse
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Île-du-Prince-Édouard
Madawaska-Charlotte
Nord de l'Alberta
Nord de la Colombie-Britannique

Nord du Manitoba
Nord de l'Ontario
Nord de la Saskatchewan
Nord-Ouest du Québec
Nunavut
Ouest de la Nouvelle-Écosse
Restigouche-Albert
St. John's

Sud côtier de la Colombie
Britannique (sauf la région
métropolitaine de Vancouver)
Sudbury
Terre-Neuve-et-Labrador
Territoires du Nord-Ouest
Trois-Rivières
Yukon

Dans le cadre de ce projet, les taux de prestations d'AE dans ces régions économiques seront calculés en fonction des 14 meilleures semaines de rémunération assurable au cours des 52 dernières semaines. Afin de faciliter ce nouveau calcul, les employeurs devront fournir 53 semaines de données de paie (52 semaines plus une semaine supplémentaire) plutôt que les 27 semaines qui figurent sur le RE actuel. Service Canada tentera d'obtenir les données nécessaires des prestataires avant de communiquer avec les employeurs.

La meilleure façon pour les employeurs de s'adapter aux changements est d'utiliser l'application RE Web qui leur permet maintenant de fournir 53 semaines de données de paie. Grâce au RE Web les employeurs peuvent remplir un seul RE, ou des centaines, en quelques minutes seulement. Ceux qui ne veulent pas ou ne peuvent pas utiliser la version Web pourront toujours utiliser la version papier, qui ne changera pas.

Si votre entreprise utilise un fournisseur de services de paie, ce dernier peut également soumettre les RE pour vous. En outre, les fournisseurs de logiciels de paie offriront la possibilité de fournir 53 semaines de données dans les versions futures de leurs logiciels.

Pour obtenir plus de renseignements sur le RE Web et le projet pilote relatif aux 14 meilleures semaines de rémunération, et savoir si votre municipalité fait partie d'une des régions visées par le projet, veuillez consulter :

servicecanada.gc.ca

et cliquez sur *Services pour les entreprises canadiennes, Ressources humaines pour employeurs et Renseignements sur l'assurance-emploi pour les employeurs.*